

ANNEXE 1

ORGANISATION DE L'ANNEE DE STAGE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION A LA RENTREE 2014

FONCTIONNAIRES STAGIAIRES

Types de lauréats	ESPÉ	Stage en responsabilité Obligation de service en EPLÉ et tutorat	Académie d'affectation	Validation
Lauréats des concours de la session exceptionnelle 2014, ayant bénéficié d'un contrat au cours de l'année 2013-2014 (ex-contractuels admissibles) ⁽¹⁾	Formation adaptée : Suivi de modules de formation spécifiques, en tant que de besoin, en fonction des préconisations formulées par la commission académique	Stage à temps complet sans décharge de service : Certifiés et PLP : 18h, Agrégés : 15h, CAPEPS : 20h (dont 3h UNSS), Agrégés EPS : 17 h (dont 3h d'UNSS), CPE : 100%, DOC : 36h. 1 tuteur académique	Affectés dans l'académie dans laquelle ils sont inscrits au concours	Une seule validation requise : Par le Rectorat dans le cadre de l'évaluation du stage et de la titularisation des stagiaires
Lauréats des concours de la session exceptionnelle 2014, n'ayant pas bénéficié d'un contrat au cours de l'année 2013-2014	Formation adaptée : Suivi de modules de formation spécifiques, en tant que de besoin, en fonction des préconisations formulées par la commission académique	Stage à temps incomplet avec décharge de service (3h pour les enseignants) : Certifiés et PLP : 15h, Agrégés : 12h, CAPEPS : 17h, Agrégés EPS : 14h, CPE : 80%, DOC : 30h. 1 tuteur académique	Affectés dans l'académie dans laquelle ils sont inscrits au concours	Une seule validation requise : Par le Rectorat dans le cadre de l'évaluation du stage et de la titularisation des stagiaires

(1) Dans le cadre des fourchettes horaires indiquées, les quotités de service seront adaptées en fonction des emplois du temps de manière à faciliter la prise en charge des élèves

Types de lauréats	ESPÉ	Stage en responsabilité Obligation de service en EPLÉ et tutorat	Académie d'affectation	Validation
Lauréats des concours de la session de droit commun 2014, inscrits en M1 en 2013-2014 et remplissant les conditions pour suivre la deuxième année de master MEEF	Formation : Cursus M2 MEEF	Stage à mi-temps intégré dans le master 2 MEEF Certifiés et PLP : 8h à 10h, Agrégés : 7h à 9h, PEPS : 8h à 9h (3 h UNSS durant la moitié de l'année scolaire), Agrégés EPS : 7h à 8h (3h UNSS durant la moitié de l'année scolaire), CPE : 50%, DOC : 18h. 2 tuteurs : - 1 tuteur ESPÉ - 1 tuteur académique	Affectés dans l'académie où se situe l'université dans laquelle ils sont actuellement inscrits en M1	Double validation requise : Par l'ESPÉ avec l'obtention du M2 Par le Rectorat dans le cadre de l'évaluation du stage et de la titularisation des stagiaires
Lauréats des concours de la session de droit commun 2014, déjà titulaires d'un M2 sans expérience d'enseignement (y compris professeurs agrégés issus des concours externes)	Formation adaptée : Suivi de modules de formation spécifiques, en tant que de besoin, en fonction des préconisations formulées par la commission académique	Stage à mi-temps Certifiés et PLP : 8h à 10h, Agrégés : 7h à 9h, PEPS : 8h à 9h (3 h UNSS durant la moitié de l'année scolaire), Agrégés EPS : 7h à 8h (3h UNSS durant la moitié de l'année scolaire), CPE : 50%, DOC : 18h. 1 tuteur académique	Affectés dans une académie par mouvement des stagiaires (6 vœux)	Une seule validation requise : Par le Rectorat dans le cadre de l'évaluation du stage et de la titularisation des stagiaires
Lauréats des concours de la session de droit commun 2014, déjà titulaires d'un M2 avec expérience significative d'enseignement ⁽²⁾	Formation adaptée : Suivi de modules de formation spécifiques, en tant que de besoin, en fonction des préconisations formulées par la commission académique	Stage à temps complet sans décharge de service Certifiés et PLP : 18h, Agrégés : 15h, CAPEPS : 20h (dont 3h UNSS), Agrégés EPS : 17 h (dont 3h d'UNSS), CPE : 100%, DOC : 36h. 1 tuteur académique	Affectés dans l'académie dans laquelle ils ont exercé en qualité de contractuel	Une seule validation requise : Par le Rectorat dans le cadre de l'évaluation du stage et de la titularisation des stagiaires

(2) Il s'agit des lauréats qui possèdent une expérience professionnelle d'enseignement ou dans des fonctions d'éducation, résultant de l'exercice, dans la discipline de leur recrutement, des fonctions dévolues aux membres des corps de personnels enseignants et d'éducation pendant une durée au moins égale à un an et demi d'équivalent temps plein au cours des trois années précédant leur nomination en qualité de stagiaire.

Types de lauréats	ESPÉ	Stage en responsabilité Obligation de service en EPLÉ et tutorat	Académie d'affectation	Validation
Lauréats des concours de la session de droit commun 2014, ex-titulaires d'un corps enseignant	Formation adaptée : Suivi de modules de formation spécifiques, en tant que de besoin, en fonction des préconisations formulées par la commission académique	Stage à temps complet sans décharge de service Certifiés et PLP : 18h, Agrégés : 15h, CAPEPS : 20h (dont 3h UNSS), Agrégés EPS : 17 h (dont 3h d'UNSS), CPE : 100%, DOC : 36h. 1 tuteur académique	Maintenus et nommés stagiaires dans l'académie où ils exerçaient précédemment (si participation au MNGD : nommés dans l'académie obtenue)	Une seule validation requise : Par le Rectorat dans le cadre de l'évaluation du stage et de la titularisation des stagiaires
Lauréats des concours n'exigeant pas la détention d'un master sans expérience significative d'enseignement ⁽³⁾	Formation adaptée : Suivi de modules de formation spécifiques, en tant que de besoin, en fonction des préconisations formulées par la commission académique	Stage à mi-temps Certifiés et PLP : 8h à 10h, Agrégés : 7h à 9h, PEPS : 8h à 9h (3 h UNSS durant la moitié de l'année scolaire), Agrégés EPS : 7h à 8h (3h UNSS durant la moitié de l'année scolaire), CPE : 50%, DOC : 18h. 1 tuteur académique	Affectés dans une académie par mouvement des stagiaires (6 vœux)	Une seule validation requise : Par le Rectorat dans le cadre de l'évaluation du stage et de la titularisation des stagiaires
Lauréats de la session 2014 des recrutements réservés	Formation adaptée : Suivi de modules de formation spécifiques, en tant que de besoin, en fonction des préconisations formulées par la commission académique	Stage à temps complet sans décharge de service Certifiés et PLP : 18h, Agrégés : 15h, CAPEPS : 20h (dont 3h UNSS), Agrégés EPS : 17 h (dont 3h d'UNSS), CPE : 100%, DOC : 36h. 1 tuteur académique	Affectés dans l'académie dans laquelle ils étaient précédemment nommés en qualité de contractuel	Une seule validation requise : Par le Rectorat dans le cadre de l'évaluation du stage et de la titularisation des stagiaires

(3) Il s'agit des lauréats de certains concours technologiques et professionnels, les lauréats des concours internes ne justifiant pas d'une expérience significative d'enseignement, ainsi que les autres lauréats dispensés de la détention du M2 (parents de 3 enfants, sportifs de haut niveau, lauréats du troisième concours).

Types de lauréats	ESPÉ	Stage en responsabilité Obligation de service en EPLÉ et tutorat	Académie d'affectation	Validation
Lauréats de sessions précédentes en situation de report ou de renouvellement de stage ⁽¹⁾	Formation adaptée : Suivi de modules de formation spécifiques, en tant que de besoin, en fonction des préconisations formulées par la commission académique	Stage à mi-temps Certifiés et PLP : 8h à 10h, Agrégés : 7h à 9h, PEPS : 8h à 9h (3 h UNSS durant la moitié de l'année scolaire), Agrégés EPS : 7h à 8h (3h UNSS durant la moitié de l'année scolaire), CPE : 50%, DOC : 18h. 1 tuteur académique	Maintien dans l'académie de stage (annulation de l'affectation obtenue dans le cadre du MNGD)	Une seule validation requise : Par le Rectorat dans le cadre de l'évaluation du stage et de la titularisation des stagiaires
Lauréats de sessions précédentes en situation de prolongation de stage (interruption < à 3 ans)	Formation adaptée : Suivi de modules de formation spécifiques, en tant que de besoin, en fonction des préconisations formulées par la commission académique	Stage à temps incomplet avec décharge de service (3h pour les enseignants) pour la durée restant à effectuer en stage Certifiés et PLP : 15h, Agrégés : 12h, CAPEPS : 17h, Agrégés EPS : 14h, CPE : 80%, DOC : 30h. 1 tuteur académique	Maintien dans l'académie de stage (annulation de l'affectation obtenue dans le cadre du MNGD)	Une seule validation requise : Par le Rectorat dans le cadre de l'évaluation du stage et de la titularisation des stagiaires

(1) Dans le cadre des fourchettes horaires indiquées, les quotités de service seront adaptées en fonction des emplois du temps de manière à faciliter la prise en charge des élèves